

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
PROJET DE MODIFICATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) DE LA COMMUNE DE TIFFAUGES EN
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)/ PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE (PVAP)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2024-004, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de mise à jour des règles de préservation du patrimoine architectural du centre de la commune de Tiffauges, du **samedi 4 mai 2024 9h au mercredi 22 mai 2024 12h**, soit pendant 18 jours.

Le projet porte sur la modification du règlement architectural de Tiffauges. L'ensemble des constructions du centre bourg de Tiffauges y seront soumis.

Mise à disposition du dossier :

Le dossier du projet de modification, le registre d'enquête ainsi que les avis de la commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA) et de l'autorité environnementale seront disponibles en mairie de Tiffauges 5 place Gilles de Rais 85130 TIFFAUGES et au siège de la Communauté de Communes 21 rue Johannes Gutenberg – pôle du Landreau CS 80055 – 85130 CHANVERRIE, afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne www.paysdemortagne.fr et la Mairie de Tiffauges www.tiffauges.fr

Observations et propositions du public :

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit du samedi 04 mai 2024 à 9h au mercredi 22 mai 2024 à 12h :

- Par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@paysdemortagne.fr, en indiquant en objet « Enquête publique relative au projet SPR/PVAP

de la commune de Tiffauges, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur »

- Par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, Mme. Mireille AMAT, à la Mairie de Tiffauges

- Sur un des 2 registres d'enquête, disponibles à la mairie de Tiffauges et au siège Communauté de Communes, pendant toute la durée de l'enquête, les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête : Mme Mireille AMAT, qui se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à la mairie de Tiffauges :

Mairie de TIFFAUGES

5, Place Gilles de Rais

85130 TIFFAUGES – 02.51.65.72.25

Samedi 04 mai de 9h à 12h

Mercredi 22 mai de 9h à 12h

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne Tel : 02.51.63.06.06 / contact : Mme GAUTRON Jessica ou Mme CANTIN Manon.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la mairie de Tiffauges, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, sur les sites internet de la commune de Tiffauges et de la Communauté de Communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques, des observations du public ou des conclusions motivées et avis du Commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.